

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 MARS 2025

DEL-2025-72

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/03/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DEAGE, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. COUTIER, GYSELINCK, HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DUVERGER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 13

Représentés par mandat : 5

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYANE ET ENEDIS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Rapport présenté par Mme Nadine WENDLING.

En tant qu'autorité concédante, le SYANE est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité sur le périmètre de la concession. Depuis décembre 2019, un contrat de concession d'une durée de 30 ans confie à ENEDIS la mission d'exploitation et de développement du réseau public de distribution d'électricité, garantissant ainsi la continuité du service, le raccordement et l'accès non discriminatoire au réseau.

Dans le cadre du nouveau programme pluriannuel d'investissement (ci-après « PPI ») 2025-2029, validé par avenant au contrat de concession lors du Comité syndical du 5 décembre 2024, le SYANE et ENEDIS renforcent leur partenariat en faveur de la transition énergétique.

Afin de formaliser leurs volontés communes, une nouvelle convention de partenariat a été élaborée, prolongeant celle initialement approuvée par le Bureau syndical du 11 décembre 2019 et arrivée à échéance fin 2024. Cette convention, d'une durée de 5 ans, repose sur cinq axes stratégiques de travail :

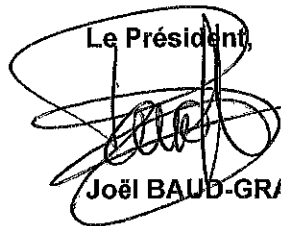
- L'accompagnement des collectivités vers plus de sobriété énergétique,
- La planification et le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation collective,
- L'accompagnement et le développement de la mobilité électrique,
- La préparation de l'avenir avec la planification et le développement de réseaux « de demain »,
- L'engagement en faveur de l'environnement, de la biodiversité et de la réduction de l'impact carbone des activités.

Les actions concernent des projets d'expérimentation ou des partages d'informations et d'analyses entre le SYANE et ENEDIS sur les thématiques précitées. Dix-huit actions sont déjà identifiées, avec la mise en place d'un comité de suivi chargé de veiller à leur mise en œuvre.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention entre ENEDIS et le SYANE relative à l'accompagnement de la transition énergétique, pour une durée de 5 ans,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE